

Les impôts augmentent de 20 % contre l'avis du préfet

Le bras de fer est engagé entre le maire (PR) de Bussy-Saint-Georges et le préfet de Seine-et-Marne. Suivant un avis de la chambre régionale des comptes (CRC) du 18 août dernier, le représentant de l'Etat réclame une augmentation de 50 % des impôts locaux. Une mesure, selon lui, nécessaire pour tenter de redresser les finances de Bussy-Saint-Georges, dont le déficit a atteint 4 952 719 € en 2009. Pourtant, Hugues Rondeau compte s'en tenir à une augmentation de 20 % votée par le conseil municipal.

A l'appui de cette décision, le maire dit attendre le prochain virement d'un emprunt de 8 M€ d'un « fonds d'investissement américain qui travaille avec des banques du Moyen-Orient ». Ce prêt à un taux variable de 5,74 % devrait permettre, selon Hugues Rondeau, de limiter le déficit de la commune autour de 5,5 M€ en 2010 sans augmentation massive des impôts.

Une solution temporaire

A partir de 2011, le maire de Bussy espère obtenir plus de 3 M€ supplémentaires de l'Etat, au titre d'un

contentieux administratif gagné par la ville au sujet des bases fiscales de la commune.

D'ici là, obtiendra-t-il comme il l'annonce l'emprunt espéré ? Rien n'est moins sûr. La mairie, dont les comptes sont soumis à un strict contrôle de la préfecture, n'a théoriquement pas le droit d'emprunter plus de 500 000 € par an. « Le préfet va se faire une raison, il va accepter l'emprunt », espérait hier l' élu, qui souligne qu'une augmentation de 50 % des impôts locaux, comme le préconise la CRC, « serait « insupportable pour les Buxangeorgiens ».

Reste que certains élus d'opposition sont loin de partager l'optimisme du maire. « S'il suit sa logique, ça m'étonnerait que le préfet accepte cet emprunt, ni même qu'il valide la délibération du conseil municipal », avance Yann Dubosc, conseiller du groupe d'opposition municipale Bussy Gagnant. Pessimiste, il rappelle que, selon le rapport de la CRC, « même une augmentation de 92 % des impôts ne suffirait pas à retrouver l'équilibre des finances de la commune en 2010 ». En clair, de longues années de rigueur s'annoncent. _____ ^ _____

AURELIEN PEROL